

Avis de constitution

SOCIETE « SOCIETE IVOIRIENNE DE MANIOC ET ALIMENTATION » en abrégé « SIVOMAL »

Siège ABIDJAN ANYAMA N'DOTRE, Lot 841, Ilot 95

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 23/06/2025 , et enregistrés au CEPICI le 18/07/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE IVOIRIENNE DE MANIOC ET ALIMENTATION » en abrégé « SIVOMAL »

Objet : La société a pour objet en COTE D'IVOIRE et à l'ETRANGER :

- PRODUCTION DE MANIOC
- TRANSFORMATION, DISTRIBUTION ET COMMERCIALISATION DE MANIOC
- VENTE D'ATTIEKE ET DE PRODUITS AGRICOLES DIVERS

- IMPORTATION ET EXPORTATION

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN ANYAMA N'DOTRE, Lot 841, Ilot 95

Dirigeant(s) M SERI OUAN MOISE (GÉRANT), M TETCHI TETEHI MICHEL (COGÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-03891 du 18/08/2025 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°50037/GTCA/RC/2025 du 18/08/2025

